

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2539

12 octobre 2013

SOMMAIRE

Actavis Finance S.à r.l.	121840	Pix Investments S.A.	121869
Altice Holdings S.à r.l.	121834	Point-Biz S.A.	121869
Altice Pool S.à r.l.	121834	Premièrescomité LRSL a.s.b.l.	121832
Aviva Investors Hedge Funds	121827	Private Equity Selection International (PE-SI) 2 S.A.	121869
Bank of America Global Holdings, S.à r.l.	121827	Royalty Opportunities Feeder S.A.	121868
BATIOROYAL, société à responsabilité limitée	121864	Sealake S.A.	121871
Bric-O-Mat s.à r.l.	121872	Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV-FIS	121867
BTG Pactual SICAV	121872	Sogedel S.à r.l.	121871
Centenary Investments S.à r.l.	121872	Somutch S.A.	121870
Citco C&T (Luxembourg) S.A.	121834	Sun Days Travel S.A.	121870
Courtignac S.A.	121826	Terracor S.à r.l.	121871
DevStrat S.A.	121836	Tobtab S.A.	121870
Edifinvest Holding S.A.	121872	Trident Fund Services (Luxembourg) S.A.	121851
EquiEnerCoop Société Coopérative	121872	Trident Trust Company (Luxembourg) S.A.	121854
Fides Inter-Consult S.A.	121834	Trident Trust Company (Luxembourg) S.A.	121851
Findel Business Center West Side S.A. ...	121872	Trident Trust Holding (Luxembourg) ...	121854
Galor Holding S.A. SPF	121826	Trief Corporation S.A.	121871
Gest'Home s.à r.l.	121849	UPS Corporate Finance S.à r.l.	121870
Lacombe Investissement S.A.	121826	Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A. ...	121871
Lofer S.à r.l.	121857	Verinus S.à r.l.	121871
Lofer S.à r.l.	121866	White House Luxembourg SA	121870
Noble Drilling Leasing S.à r.l.	121858	White House Luxembourg SA	121870
Noble Holding NCS 1 S.à r.l.	121858		
Ott Properties S.A.	121869		
P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A.	121869		

Courtignac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 135.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 novembre 2013 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2013;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2013;
3. affectation des résultats au 30 juin 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. démission d'un Administrateur;
6. décharge aux Administrateurs, à l'Administrateur démissionnaire et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013140235/10/19.

Lacombe Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 135.227.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 novembre 2013 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2013;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2013;
3. affectation des résultats au 30 juin 2013;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. démission d'un Administrateur;
6. décharge aux Administrateurs, à l'Administrateur démissionnaire et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013140242/10/19.

Galor Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 28.343.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 octobre 2013 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation du résultat au 30 juin 2013
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013138308/506/16.

Aviva Investors Hedge Funds, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 93.335.

We hereby give you notice of a

GENERAL MEETING

of Shareholders of Aviva Investors Hedge Funds (in liquidation) (the "Company") to be held at 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 28 October 2013 at 2 p.m. in order to:

1) Submit to the shareholders the unaudited interim liquidation accounts for the period from 1 January 2012 until 31 December 2012;

2) Deliberate upon the following agenda:

Agenda:

1. Acknowledge the unaudited Interim Liquidator's report and the unaudited statement of net assets as of 31 December 2012;
2. Approve the extension of the Investment Management and Advisory Agreement until the next general meeting of shareholders at the terms described in section 7.2 of the liquidator's report;
3. Vote for granting the option to each shareholder to receive their distribution in the form of stocks and shares (in kind) on a pro-rata basis in the portfolio.

There are no quorum requirements for this meeting and the passing of the resolution requires the consent of a simple majority of the votes cast at the meeting.

If you are unable to attend the meeting in person, you are kindly requested to complete the attached proxy form and return it to Aviva Investors Luxembourg S.A., 2, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, to the attention of Mrs Elena Toshkova (Elena.Toshkova@avivainvestors.com, tel: +352 40 28 20 323, fax: +352 40 83 58 323) at least two working days prior the general meeting.

Luxembourg, 23 September 2013.

For Aviva Investors Hedge Funds (in liquidation)

The Liquidator

Deloitte Tax & Consulting

Société à responsabilité limitée

Michael JJ Martin

Partner

Référence de publication: 2013135139/755/33.

Bank of America Global Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 141.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 170.283.

In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Bank of America Global Holdings, S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170.283 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 20 June 2012, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 2099 dated 23 August 2012, and lastly amended by a deed enacted on 12 September 2013 by Maître Henri Hellinckx, in the process of publication to the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

There appeared:

The sole shareholder of the Company, Merrill Lynch International Holdings Inc., a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, DE 19801, United States of America (the "Sole Shareholder" or "Contributor"), duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 11 September 2013.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - That the 52,000 (fifty-two thousand) shares of the Company with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder states as having been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of USD 89,000 (eighty-nine thousand United States Dollars), so as to increase it from its new amount of USD 52,000 (fifty-two thousand United States Dollars) to an amount of USD 141,000 (one hundred forty-one thousand United States Dollars) by the issuance of 89,000 (eighty-nine thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 7,723,589 (seven million seven hundred twenty-three thousand five hundred eighty-nine United States Dollars), payable on the share premium account of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Merrill Lynch International Holdings Inc. for the new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Approval of the subsequent amendment of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 89,000 (eighty-nine thousand United States Dollars) so as to raise it from its new amount USD 52,000 (fifty-two thousand United States Dollars) to USD 141,000 (one hundred forty-one thousand United States Dollars) by the issuance of 89,000 (eighty-nine thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 7,723,589 (seven million seven hundred twenty-three thousand five hundred eighty-nine United States Dollars) (the "Share Premium") payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 8,900 (eight thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind of an 89% participatory interest held by the Contributor in OOO Merrill Lynch Securities ("MLS"), a company incorporated under the laws of the Russian Federation with principal place of business at 7 Petrovka Street, 107031 Moscow, Russia, with the total aggregate value of the contribution amounting to at least USD 7,812,589 (seven million eight hundred twelve thousand five hundred eighty-nine United States Dollars), resulting in the Company increasing its shareholding in MLS (the "Contribution").

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares and to pay them up entirely by means of the Contribution.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Régis Galiotto, pre-named. The Contributor declares to subscribe to the New Shares in the Company and to pay them up entirely through the Contribution.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Contributor, the pre-named company, in exchange for the issuance of the New Shares, consists of an 89% participatory interest held by the Contributor in MLS, with an estimated book value of USD 7,812,589 (seven million eight hundred twelve thousand five hundred eighty-nine United States Dollars) and with the total aggregate value being at least equal to USD 7,812,589 (seven million eight hundred twelve thousand five hundred eighty-nine United States Dollars), which shall be contributed in exchange for 89,000 new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a share premium amounting to USD 7,723,589 (seven million seven hundred twenty-three thousand five hundred eighty-nine United States Dollars).

Evaluation

The aggregate total value of the Contribution made by the Contributor to the Company amounts to at least USD 7,812,589 (seven million eight hundred twelve thousand five hundred eighty-nine United States Dollars) and is allocated as follows:

- USD 89,000 (eighty-nine thousand United States Dollars) to the share capital; and
- USD 7,723,589 (seven million seven hundred twenty-three thousand five hundred eighty-nine United States Dollars) to the share premium, out of which USD 8,900 (eight thousand nine hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

Such evaluation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 16 September 2013, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Mr. Brian William Morris, class A manager, with address at NC1-028-17-06, 150 North College Street, Charlotte, North Carolina 28255-0001, United States of America;
- b) Mr. Lawrence Faccini, class A manager, with address at NC1-007-06-11, 100 North Tryon Street, Charlotte, North Carolina 28255-0001, United States of America;
- c) Mr. Matthew Scott Fitch, class B manager, with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- d) Mr. Faruk Durusu, class B manager, with address at 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- e) Mr. Raymond Blokland, class B manager, with professional address at 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal;

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Merrill Lynch International Holdings Inc., holder of all the 141,000 (one hundred forty-one thousand) shares of the Company.

The notary acts that all the 141,000 (one hundred forty-one thousand) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on the following resolution:

Fifth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is resolved to amend article 8, paragraph 1 of the Company's articles of association to read as follows (article 8, paragraph 2 remaining unchanged):

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 141,000 (one hundred forty-one thousand United States Dollars), represented by 141,000 (one hundred forty-one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand eight hundred Euros (3,800.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seizième jour de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Bank of America Global Holdings, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170.283 (la «Société»), constituée par un acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire résidant au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2099 daté du 23 août 2012 et modifié pour la dernière fois par un acte notarié du 12 septembre 2013 par Maître Henri Hellinckx, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Il est apparu:

L'associé unique de la Société, Merrill Lynch International Holdings Inc., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique Associé Unique» ou l'«Apporteur»), dûment représenté par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 septembre 2013.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Que les 52.000 (cinquante-deux mille) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été préalablement dûment informé.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 89.000 USD (quatre-vingt-neuf mille Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 52.000 USD (cinquante-deux mille Dollars Américains) à 141.000 USD (cent quarante-et-un mille Dollars Américains), par l'émission de 89.000 (quatre-vingt-neuf mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 7.723.589 USD (sept millions sept cent vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, l'intégralité devant être entièrement libéré par voie d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Merrill Lynch International Holdings Inc. des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Approbation de la modification subséquente des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social conformément aux résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 89.000 USD (quatre-vingt-neuf mille Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 52.000 USD (cinquante-deux mille Dollars Américains) à 141.000 USD (cent quarante et un mille Dollars Américains) par l'émission de 89.000 (quatre-vingt-neuf mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (les «Nouvelles Parts Sociales»), soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 7.723.589 USD (sept millions sept cent vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), payable sur le compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 8.900 USD (huit mille neuf cents Dollars Américains) sera attribué à la réserve légale, l'intégralité devant être libérée par un apport en nature d'un intérêt participatif de 89% détenu par l'Apporteur dans OOO Merrill Lynch Securities («MLS»), une société de droit russe ayant son siège social au 7, Petrovka Street, 107031 Moscou, Russie, l'apport ayant une valeur totale s'élevant au moins à 7.812.589 USD (sept millions huit cent douze mille cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains), ayant pour effet que la Société augmente sa part d'associé dans MLS Apport»).

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la libérer intégralement par le biais de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par M. Régis Galiotto, précité. L'Apporteur déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les payer entièrement, par le biais de l'Apport.

Description de l'apport

L'Apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales consiste en un intérêt participatif de 89% détenu par l'Apporteur dans MLS, ayant une valeur comptable estimée à 7.812.589 USD (sept millions huit cent douze mille cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains), la valeur nominale totale s'élevant au moins à 7.812.589 USD (sept millions huit cent douze mille cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains), qui sera apporté en échange 89.000 (quatre-vingt-neuf mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant global de 7.723.589 USD (sept millions sept cent vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport fait par l'Apporteur à la Société s'élève à un montant global au moins à 7.812.589 USD (sept millions huit cent douze mille cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains) et est alloué comme suit:

- 89.000 USD (quatre-vingt mille Dollars Américains) au capital social; et
- 7.723.589 USD (sept millions sept cent vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-neuf Dollars Américains) à la prime d'émission, dont 8.900 USD (huit mille neuf cents Dollars Américains) seront alloués à la réserve légale.

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur de l'Apport datant du 16 septembre 2013, qui est annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Intervention des gérants

Sont intervenus:

- a) M. Brian William Morris, manager de classe A, avec adresse professionnelle au NC1-028-17-06, 150 North College Street, Charlotte, North Carolina, 28255-0001, United States of America;
- b) M. Lawrence Faccini, manager de classe A, avec adresse professionnelle au NC1-007-06-11, 100 North Tryon Street, Charlotte, North Carolina, 28255-0001, United States of America;
- c) M. Matthew Scott Fitch, manager de classe B, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- d) M. Faruk Durusu, manager de classe B, avec adresse professionnelle au 102, rue des Maraîchers, L-2124 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- e) M. Raymond Blokland, manager de classe B, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

tous représentés par M. Régis Galiotto, précité, en vertu d'une procuration donnée sous seing privée;

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables de l'Apport comme gérants de la Société en raison de l'Apport, approuvent expressément la description de l'Apport, son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, la Société est désormais détenue comme suit:

- Merrill Lynch International Holdings Inc., détenteur de toutes les 141.000 (cent quarante et un mille) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que toutes les 141.000 (cent quarante et un mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de toutes les résolutions ci-dessous:

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport décrit ci-dessus ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier l'article 8, paragraphe 1 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit (l'article 8, paragraphe 2 demeurant inchangé):

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 141.000 USD (cent quarante et un mille Dollars Américains), représenté par 141.000 (cent quarante et un mille) parts sociales de d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.».

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à trois mille huit cents Euros (3.800.-Euros).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43258. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138393/262.

(130169054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Premièrescomité LRSL a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-6970 Oberanven, 63A, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg F 9.705.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le 4 octobre.

Entre les soussignés:

1. Monsieur Steve Schmit, étudiant, né à Luxembourg le 1^{er} février 1994, demeurant à 10 rue Grand-Duchesse Charlotte L-7208 Walferdange.

2. Monieur Marc Weirig, étudiant, né à Luxembourg le 24 juin 1994, demeurant à 63a, rue Andethana L-6970 Oberanven.

3. Madame Laure Winandy, étudiante, née à Luxembourg le 13 janvier 1994, demeurant à 31, rue Aloyse Hoffmann à Roodt-sur-Syre.

est constitué une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Siège, Durée

- 1) Il existe une association sans but lucratif sous la dénomination de "Premièrescomité LRSL a.s.b.l.", régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif.

- 2) Le siège de la société est établi à 63a, rue Andethana, L-6970 Oberanven, commune de Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

- 3) La durée de l'association est indéterminée.

II. Objet et moyens d'action

- 4) L'association a pour objet l'organisation d'évènements pour les élèves des classes terminales.

III. Membres

- 5) L'association comprend des membres actifs, personnes physiques ou morales; leur nombre ne saurait être inférieur à trois; dans le cas de membres mineurs, l'autorisation du représentant légal est exigée.

- 6) La qualité de membre actif est conférée par le conseil d'administration sur demande écrite ou verbale. Peut devenir membre actif toute personne physique ainsi que toute personne morale désirant soutenir l'Association ou promouvoir ses buts. Par le seul fait de la demande d'adhésion tout membre s'engage à se conformer aux présents statuts. Par le seul fait de la demande, le sollicitant peut interjeter recours auprès de l'Assemblée Générale qui décide en dernier ressort

- 7) La qualité de membre actif se perd:
 - * a) par la mort du titulaire;
 - * b) par la démission écrite;
 - * c) en cas d'infraction grave aux statuts, aux lois de l'honneur ou à la bienséance, l'exclusion peut être prononcée provisoirement par le conseil d'administration sous réserve d'approbation ultérieure par l'Assemblée Générale.

Tout membre qui cesse de faire partie de l'Association pour un motif quelconque perd l'ensemble des droits et avantages que confère l'Association. S'il réintègre l'Association, les conditions applicables sont les mêmes que pour les nouveaux membres.

IV. Année sociale, ressources

- 8) Les ressources de l'Association se composent notamment:
 - * a) des dons ou legs faits en sa faveur;
 - * b) des subsides et subventions;
 - * c) des intérêts et revenus généralement quelconques;
 - * d) des produits des activités de l'Association. Cette énumération n'est pas limitative.
- 9) L'année sociale commence le 10 octobre et prend fin le 9 octobre de chaque année. A la fin de l'année sociale, le conseil d'administration arrête les comptes de l'exercice écoulé et dresse le budget du prochain exercice, aux fins d'approbation par l'assemblée générale ordinaire, conformément aux prescriptions de l'article 13 de la loi.

V. Administration

- 10) L'association est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au minimum et de dix-sept membres au maximum.

Les droits, pouvoirs et responsabilités des administrateurs sont réglés par les articles 13 et 14.

Les membres du conseil d'administration sont élus par l'assemblée générale à la majorité des votants. Leur mandat dure un an.

Les membres sortants sont rééligibles. Les membres du conseil d'administration choisiront en leur sein, à la majorité des voix, un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier, les deux dernières fonctions pouvant être cumulées. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou à défaut par le vice-président. Pour pouvoir

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage des voix, celle du président est décisive. Le conseil d'administration est valablement constitué pour prendre une décision si la moitié des membres est présent. Le conseil d'administration a compétence pour tous actes se rapportant à la réalisation de l'objet de l'Association, à l'exception de ceux que la Loi réserve à l'assemblée générale. Pour lier l'Association, les actes du conseil d'administration devront porter la signature du président ou en cas d'absence du vice-président ou du trésorier.

VI. Assemblée générale

- 11) L'assemblée générale se réunit en session ordinaire au moins une fois par an. Elle est en outre convoquée chaque fois que le conseil d'administration le juge nécessaire.
- 12) Le conseil d'administration devra soumettre un rapport de gestion ainsi que les comptes de l'exercice écoulé et un projet de budget pour le prochain exercice à l'assemblée générale pour approbation, conformément à l'article 13 de la Loi. Les comptes sont tenus et réglés par un trésorier, membre du conseil.

VI. Modification des statuts, dissolution

- 13) La modification des statuts se fait d'après les dispositions des articles 4,8 et 9 de la loi.
- 14) En cas de dissolution de l'Association, conformément aux articles 19 à 23 de la loi, l'actif subsistant après extinction du passif sera versé à une a.s.b.l. reconnue d'utilité publique ou à une fondation poursuivant une activité analogue, à déterminer lors de la dernière assemblée.

VII. Dispositions générales

- 15) Les dispositions de loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif sont applicables pour tous les cas non prévus par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 16) Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 9 octobre 2014.

Fait et passé à Oberanven, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé le présent acte.

Signatures.

Référence de publication: 2013139448/83.

(130170239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Citco C&T (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.857.

Fides Inter-Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 52.925.

Certificat émis en application de l'article 273 (1) de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée

L'an deux mille treize, le trente septembre.

Le soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg)

Certifie que:

Suivant projet de fusion notarié du 19 août 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2058 du 24 août 2013, la société Citco C&T (Luxembourg) S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 139.857 («la Société Absorbante»), a projeté d'absorber, par voie de fusion, la société Fides Inter-Consult S.A., une société anonyme, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 62, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée RCS sous le numéro B 52.925 («la Société Absorbée»)

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («la Fusion»).

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion a pris effet le 30 septembre 2013 à minuit.

Aucun actionnaire de la Société Absorbante détenant plus de 5% du capital n'a requis pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

La Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C du projet de fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- Le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- La Société Absorbée cesse d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation;
- Les actions de la Société Absorbée sont annulées; et
- Toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le projet de fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2013137801/38.

(130168039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 octobre 2013.

Altice Pool S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.904.

Altice Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 174.906.

PROJET COMMUN DE FUSION EN DATE DU 19 SEPTEMBRE 2013

ENTRE

ALTICE POOL S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 174904 et ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ci-après la «Société Absorbée»)

D'une part,

ET

ALTICE HOLDINGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 174906 et ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (ci-après la «Société Absorbante»)

D'autre part.

La Société Absorbante et la Société Absorbée étant désignées ci-après comme les "Sociétés Fusionnantes".

Les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes ont adopté le projet commun de fusion (le "Projet de Fusion") comme suit:

1. Préambule. La Société Absorbée est l'associée unique de la Société Absorbante. Pour des raisons de restructuration propres au groupe de sociétés auquel appartiennent les Société Fusionnantes les conseils de gérance respectifs des Sociétés Fusionnantes ont décidé de proposer de fusionner la Société Absorbante et la Société Absorbée conformément aux dispositions prévues aux articles 257 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»).

La fusion envisagée est soumise à l'approbation des assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes,

2. Présentation des sociétés. La Société Absorbante:

La société ALTICE HOLDINGS S.à r.l. a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte tenu par devant Maître Francis Kessler en date du 31 janvier 2013. Elle est immatriculée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 174906 et a son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son capital social s'élève à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales, d'un euro (EUR 1,-) chacune intégralement détenu par la Société Absorbée. Une version des statuts coordonnés de la Société Absorbante à la date du Projet de Fusion figurant en Annexe 1 étant précisé qu'aucune modification ne sera apporté à ces statuts du fait de la fusion.

La Société Absorbée:

La société ALTICE POOL S.à r.l a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant un acte tenu par devant Maître Francis Kessler le 31 janvier 2013, Elle est immatriculée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 174904 et a son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son capital social s'élève à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) représenté par deux millions (2.000.000) de parts sociales d'un euro chacune, intégralement détenu par la société ALTICE VII S.à r.l. immatriculée au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 143725 et ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3. Modalités de la fusion - Rapport d'échange - Remise des parts. La fusion envisagée sera réalisée par absorption de la Société Absorbée par sa filiale (la Société Absorbante) détenue a cent pour cent (100%).

Les effets de la fusion inversée devraient être les suivants:

La Société Absorbée transférera l'intégralité de ses droits et obligations à la Société Absorbante et cessera d'exister consécutivement.

La Société Absorbante acquerra de ce fait ses propres deux millions (2.000.000) de parts sociales d'une valeur d'un (1) euro chacune actuellement détenues par son associé unique, la Société Absorbée, lesquelles seront consécutivement annulées.

Sur la base de chiffres disponibles, le rapport d'échange sera d'une (1) part sociale de la Société Absorbante en échange d'une (1) part sociale de la Société Absorbée.

En conséquence l'associé unique de la Société Absorbée aura droit de souscrire aux 2.000.000 parts sociales nouvelles d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune qui représenteront l'intégralité du capital social de la Société Absorbante et deviendra associé unique de la Société Absorbante.

Les deux millions (2.000.000) de nouvelles parts sociales de la Société Absorbante seront émises lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante qui décidera de la fusion, à tenir par devant notaire.

Cette émission sera constatée par l'inscription de ces nouvelles parts sociales dans le registre de parts sociales de la Société Absorbante à la date de l'assemblée générale de la Société Absorbante décidant de la fusion et au plus tard dans les quinze (15) jours de la Date d'Effet (telle que définie ci-dessous).

Les parts sociales nouvellement émises (qui seront émises et attribuées comme étant entièrement libérées au profit de l'associé unique de la Société Absorbée) donneront droit à leur détenteur de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à compter de la Date d'Effet. Les nouvelles parts sociales pourront permettre de participer à toutes distributions de dividendes ou autres qui seront déclarées ou payées après la Date d'Effet.

4. Dates de prise d'effet sur le plan comptable et Juridique. Le Projet de Fusion est basé sur un état comptable au 30 juin 2013 des Sociétés Fusionnantes.

La date à partir de laquelle les opérations de la Société Absorbée seront considérées du point de vue comptable et fiscal comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante est fixée au 30 juin 2013 et tous bénéfices ou pertes réalisées par la Société Absorbée après cette date sont censés être réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée à la date où seront intervenues les décisions concordantes prises par les assemblées générales des associés des Sociétés Fusionnantes (la «Date d'Effet») et opposable aux tiers après la publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

5. Respect des droits. Au moment de la fusion, la Société Absorbée ne comptera aucune part ayant des droits spéciaux, aucun emprunt obligataire, aucune part de fondateurs ou titres quelconques autres que des parts sociales.

6. Avantages particuliers. Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier aux administrateurs, aux gérants ni aux commissaires des Sociétés Fusionnantes.

7. Conséquences de la fusion. La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences suivantes:

- transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante,
- l'associé unique de la Société Absorbée deviendra l'associé unique de la Société Absorbante et souscrira aux deux millions (2.000.000) de parts sociales nouvelles d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune qui représenteront l'intégralité du capital social de la Société Absorbante,
- la Société Absorbée cessera d'exister,
- les parts sociales de la Société Absorbée seront toutes annulées.

Les mandats des membres du conseil de gérance de la Société Absorbée prendront fin à la date d'effet de la fusion et décharge sera proposée à l'assemblée générale d'approbation de la fusion.

8. Informations. Tous les associés de la Société Absorbée et de la Société Absorbante auront le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur le Projet de Fusion, de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont associés, du Projet de Fusion, des comptes annuels et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la Loi.

9. Renonciation. Conformément à l'article 265 (3) de la Loi, tous les associés des Sociétés Fusionnantes pourront décider de renoncer au rapport du conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes ayant pour but d'expliquer et de justifier d'un point de vue juridique et économique le Projet Commun de Fusion et le rapport d'échange des parts.

Conformément à l'article 266 (5) de la Loi, tous les associés des Sociétés Fusionnantes pourront décider de renoncer à l'examen du Projet Commun de Fusion par un expert indépendant ainsi qu'à rétablissement d'un rapport écrit par ce même expert.

Luxembourg le 19 septembre 2013.

ALTICE POOL S.à r.l. / ALTICE HOLDINGS S.à r.l.

Laurent Godineau / Emilie Schmitz

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013139480/104.

(130170015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

DevStrat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2112 Howald, 4, rue du 09 mai 1944.

R.C.S. Luxembourg B 180.583.

— STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-cinq septembre,

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Monsieur Michel GUERIN-JABBOUR, administrateur de société, né à Paris, France, le 17 septembre 1959, demeurant à L-2112 Howald, 4, rue du 09 mai 1944.

Ce comparant a requis le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «DevStrat S.A.».

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Hesperange.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales, sans que

toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'intermédiation administrative, commerciale, la promotion, la représentation, et l'accompagnement tant des entreprises que des particuliers, en matière de stratégie et de développement à l'international. La prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle peut s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toutes autres manières, les vendre ou les échanger.

La société a également pour objet la détention, l'achat, la mise en valeur, l'exploitation et la vente de toutes propriétés intellectuelles luxembourgeoises et étrangères, certificats d'addition et brevets de perfectionnement, méthodes, procédés, inventions, marques de fabrique, franchises, moyens de fabrication et la concession de toutes licences totales ou partielles des dites propriétés intellectuelles.

En outre, elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (Eur 31.000,-) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent Euros (€ 100,-).

Le capital autorisé de la Société est établi à cent mille Euros (€ 100.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article cinq des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3(5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et les conditions que la loi permet, racheter ses propres actions.

Toute action est indivisible, la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social ou en tout autre endroit à préciser dans les convocations, le 3^{ème} jeudi du mois de juin.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 7. Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, soit par original, soit par télécopie, par télex ou par fax une autre personne comme mandataire.

Les décisions de l'assemblée générale des actionnaires sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés votants, sauf les majorités spéciales légalement requises.

Art. 8. Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration, à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour, et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout porteur d'actions nominatives à son adresse portée au registre des actionnaires. En présence d'actions au porteur les convocations sont faites par annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Cependant, si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans avis de convocation ni publication préalable.

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation.

Le conseil d'administration, s'il y a lieu, nommera des fondés de pouvoir de la Société.

Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télécopie, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la première signature.

Art. 11. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par l'administrateur qui aura assumé la présidence.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) qui aura (auront) pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et qui représentera (représenteront) la société en justice.

Art. 13. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 14. Les opérations de la Société, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, les questions fiscales et l'établissement de toutes déclarations d'impôt ou autres déclarations prévues par la loi luxembourgeoise, seront surveillées par un commissaire. Le commissaire sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période prenant fin le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur. Le commissaire restera en fonction jusqu'à sa réélection ou l'élection de son successeur.

Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée des actionnaires.

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social tel qu'il est prévu à l'article cinq des statuts ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration peut décider de payer des dividendes intérimaires selon les conditions et les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale extraordinaire des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Art. 19. Pour toutes matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale ordinaire se tiendra en l'année 2015.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

Michel GUERIN-JABBOUR	310 actions
TOTAL	310 actions

Les actions de la société ont été libérées en espèces par les associés à hauteur de 25 %, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante Euros (€ 7.750,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement, et qu'en outre ces conditions sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de cette même loi.

En outre, les comparants ont été informés que la société ne pourra passer des actes de commerce qu'après avoir obtenu les autorisations administratives y relatives.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que se soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200,-

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et il certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Assemblée constitutive

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un.
2. Le nombre des commissaires est fixé à un.
3. Est/Sont appelé(s) aux fonctions d'administrateurs pour une durée de six années:

Monsieur Michel GUERIN-JABBOUR, administrateur de société, né à Paris, France, le 17 septembre 1959, demeurant à L-2112 Howald, 4, rue du 09 mai 1944.

4. Est appelé(e) aux fonctions de commissaire pour une durée de six ans:

Madame Marina GUERIN-JABBOUR, née à Damas, Syrie, le 1^{er} mars 1963, demeurant à L-2112 Howald, 4, rue du 9 mai 1944.

5. L'adresse de la société est fixée à L-2112 Howald, 4, rue du 09 mai 1944.

Les frais et honoraires en relation avec le présent acte sont à la charge de la société, le fondateur en étant débiteur solidaire.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, qui s'est fait connaître du notaire par ses nom, prénom usuel et résidence, ledit comparant a signé ensemble avec Nous notaire la présente minute, après s'être identifié au moyen de sa carte d'identité.

Signé: M. GUERIN-JABBOUR, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 27 septembre 2013. Relation: CAP/2013/3666. Reçu soixante-quinze euros 75,-€

Le Releveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme.

Capellen, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139627/197.

(130170792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Actavis Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 180.532.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the thirteenth of September.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Actavis WC Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178.410 and having a share capital amounting to one hundred and thirty-three thousand four hundred United States Dollars (USD 133,400.-) (Actavis Holding),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Actavis Finance S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3 The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of four United States Dollars (USD 4.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2 Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3 A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4 The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1 The Company is managed by a Board composed of at least one (1) class A manager (the Class A Manager) and at least one (1) class B manager (the Class B Manager), appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2 The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers.

8.1 Powers of the Board

8.1.1 All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

8.1.2 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2 Procedure

8.2.1 The Board meets upon the request of at least one (1) manager, at the place indicated in the convening notice.

8.2.2 Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

8.2.3 No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

8.2.4 A manager may grant a power of attorney to another manager of the Company in order to be represented at any meeting of the Board.

8.2.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers and at least one Class A Manager present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

8.2.6 Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

8.2.7 Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3 Representation

8.3.1 The Company is bound towards third parties (i) for the day-to-day management up to an amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) (or its foreign currency equivalent) by the sole signature of one (1) Class B Manager, and (ii) in all other matters by the joint signature of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

8.3.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Liability of the managers.

The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 10. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

10.1 Powers and voting rights

10.1.1 Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

10.1.2 Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders in writing, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions adopted in accordance with the Articles are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

10.1.3 Each share entitles to one (1) vote.

10.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

10.2.1 The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital.

10.2.2 Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

10.2.3 General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

10.2.4 If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

10.2.5 A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

10.2.6 Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

10.2.7 The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

10.2.8 Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 11. Sole shareholder.

11.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2 Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3 The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.**

12.1 The financial year begins on the first (1st) of January and ends on the thirty-first (31st) of December of each year.

12.2 Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3 Each shareholder may inspect the most recent annual inventory and balance sheet at the registered office.

12.4 The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 13. Reviseurs d'entreprises.

13.1 The operations of the Company are supervised by one or several reviseurs d'entreprises, when so required by law.

13.2 The shareholders appoint the reviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The reviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 14. Allocation of profits.

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution – Liquidation**Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half (1/2) of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions**Art. 16. General provisions.**

16.1 Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4 All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31st) of December 2013.

Subscription and Payment

Actavis Holding, represented as stated above, subscribes to twenty five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of four United States Dollars (EUR 4.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-), which shall be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The amount of one hundred thousand United States Dollars (USD 100,000.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr David A. BUCHEN, Chief Legal Officer - Global, born on June 20, 1964 in New Jersey, United States of America, with professional address at Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, New Jersey 07054, United States of America; and

- Mr Theodore R. JOYCE JR, Chief Financial Officer - Global, born on January 4, 1958 in North Carolina, United States of America, with professional address at Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, New Jersey 07054, United States of America.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Patrick L.C. VAN DENZEN, Deputy Managing Director at TMF Luxembourg S.A., born on February 28, 1971 in Geleen, the Netherlands, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and

- Mr Fabrice ROTA, Director Client Services at TMF Luxembourg S.A., born on February 19, 1975, in Mont-Saint-Martin, France, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. The registered office of the Company is located at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treize septembre.

Pardevant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Actavis WC Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée et existante selon les lois de Luxembourg, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178.410 et disposant d'un capital social de cent trente-trois mille quatre cents dollars américains (USD 133.400.-) (Actavis Holding),

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, dont l'adresse professionnelle se situe à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Actavis Finance S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à cent mille dollars américains (USD 100.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de quatre dollars américains (EUR 4,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un

(1) seul propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion – Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un Conseil composé d'au moins un (1) gérant de classe A (le Gérant de Classe A) et un (1) gérant de classe B (le Gérant de Classe B), nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 Pouvoirs du Conseil

8.1.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

8.1.2 Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2 Procédure

8.2.1 Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

8.2.2 Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont exposées dans la convocation à la réunion.

8.2.3 Aucune convocation n'est exigée si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des lieux et à des heures indiqués dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

8.2.4 Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant de la Société afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

8.2.5 Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants et au moins un Gérant de Classe A présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

8.2.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler, sous condition que la majorité des gérants soit présente en personne au Luxembourg. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

8.2.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

8.3.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers, (i) pour la gestion journalière ne dépassant pas un montant de dix mille dollars américains (USD 10.000) (ou son équivalent en devise étrangère) par la signature individuelle d'un

(1) Gérant de Classe B, et (ii) pour toutes autres matières, par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Classe A et d'un (1) Gérant de Classe B.

8.3.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 10. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

10.1 Pouvoirs et droits de vote

10.1.1 Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

10.1.2 Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué par écrit à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés adoptées conformément aux Statuts sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

10.1.3 Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

10.2.1 Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

10.2.2 Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

10.2.3 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

10.2.4 Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

10.2.5 Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

10.2.6 Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

10.2.7 Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

10.2.8 Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 11. Associé unique.

11.1 Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

12.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 13. Réviseurs d'entreprises.

13.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

13.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le trente-et-un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

Actavis Holding, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de quatre dollars américains (USD 4,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) qui sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de cent mille dollars américains (USD 100.000,-) est à la disposition de la Société et la preuve de ce montant a été fournie au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, son associé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. David A. BUCHEN, Chief Legal Officer - Group, né le 20 juin 1964 dans le New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, New Jersey 07054, Etats-Unis d'Amérique; et

- M. Theodore R. JOYCE JR, Chief Financial Officer - Group, né le 4 janvier 1958 en Caroline du Nord, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Morris Corporate Center III, 400 Interpace Parkway, Parsippany, New Jersey 07054, Etats-Unis d'Amérique

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Patrick L.C. VAN DENZEN, Director Client Services at TMF Luxembourg S.A., né le 28 février 1971 à Geleen, les Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- M. Fabrice ROTA, Director Client Services at TMF Luxembourg S.A., né le 19 février 1975 à Mont-Saint-Martin, France, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

3. Le siège social de la Société est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, le présent acte notarié est fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 septembre 2013. Relation: LAC/2013/43013. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 octobre 2013.

Référence de publication: 2013138916/500.

(130169620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Gest'Home s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des 3 Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 180.556.

—
STATUTS

L'an deux mil treize, le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

A comparu:

Monsieur Christophe ANTONUCCI, ingénieur, né à Saint-Mard, Belgique, le 30 avril 1975, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 4, rue de Franche-Comté.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "GEST'HOME s.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Koerich.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser le développement et la réalisation.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra en outre emprunter et se porter garant pour quiconque.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (EUR 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présente-ment fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, le comparant déclare être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites par Monsieur ANTONUCCI préqualifié.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil treize.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1) L'adresse du siège social est fixée à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

2) La société sera gérée par un gérant, savoir:

Monsieur Christophe ANTONUCCI, ingénieur, né à Saint-Mard, Belgique, le 30 avril 1975, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 4, rue de Franche Comté.

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: C. ANTONUCCI, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 27 septembre 2013. Relation: CAP/2013/3670. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 octobre 2013.

Référence de publication: 2013139759/105.

(130170216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Trident Trust Company (Luxembourg) S.A., Société Anonyme,
(anc. Trident Fund Services (Luxembourg) S.A.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 148.461.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Trident Fund Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés) under number B 148.461 (the Company).

The Company was incorporated pursuant to a notarial deed of 25 September 2009 of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 22 October 2009 under number 2081. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of 15 May 2013 of Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 24 July 2013 under number 1777.

The Meeting is chaired by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Sophie HENRYON, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mrs Claudia ROUCKERT, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to below as the Bureau.

The shareholders, present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list, which will remain attached to the present deed after having been signed prior to the opening of the proceedings of the Meeting by the shareholders or holders of powers of attorney and the members of the Bureau.

The powers of attorney from the shareholders represented at the Meeting, after having been signed *ne varietur* by the holders of powers of attorney, the members of the Bureau and the undersigned notary, will also remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record the following:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting, which is therefore validly constituted and may deliberate upon the items on the agenda set forth below.

II. In accordance with section XIV (Mergers) of the Luxembourg act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), the board of directors of the Company and Mr. Paul Laplume, being the sole director of Fidomes S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de commerce et des sociétés) under number B 95.765 (the Absorbed Company and together with the Company, the Merging Companies) drew up on 17 May 2013 a common merger plan before Maître Francis KESSELER, which merger plan was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n°1270 of 30 May 2013 (the Merger Plan).

III. The agenda of the Meeting is the following:

- (a) Waiver of the convening notices;
- (b) Acknowledgement of the completion of the merger by way of absorption of the Absorbed Company into the Company (the Merger) as contemplated by the Merger Plan;
- (c) Amendment of the Company's name to Trident Trust Company (Luxembourg) S.A.;
- (d) Amendment of article 1, first paragraph, of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the amendment of the Company's name; and
- (e) Miscellaneous.

IV. The Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

All the shareholders of the Company being present or represented at the Meeting, they waive the convening notices, consider themselves as duly convened and declare to have full knowledge of the agenda of the Meeting which was communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges that:

- (i) a period of at least one month having lapsed following the publication of the Merger Plan in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C;
- (ii) the documents required pursuant to the provisions of article 267 (1) a), b) and c) of the Companies Act having been made available for the shareholders at the registered office of the Company for a period of at least one month before the date hereof;
- (iii) no shareholder of the Company holding at least 5% of its shares having called a general meeting of the Company to resolve on the approval of the Merger; and
- (iv) the Company having acquired on the date hereof all of the shares in the Absorbed Company, the Merger therefore became effective on the date hereof.

Statement

The undersigned notary:

- in accordance with article 271 (2) of the Companies Act, declares that she has verified and hereby certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required to be carried out by the Company; and
- in accordance with article 273 of the Companies Act, acknowledges that the conditions of article 279 of the Companies Act are fulfilled.

Third resolution

The Meeting resolves to amend the name of the Company from "Trident Fund Services (Luxembourg) S.A." to "Trident Trust Company (Luxembourg) S.A.".

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 1, first paragraph, of the Articles to reflect the amendment of the Company's name such that it shall now read as follows:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Trident Trust Company (Luxembourg) S.A. (la "Société")."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Meeting, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the Meeting, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the year and day first above written.

The deed having been read to the Bureau, the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt septembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Se tient une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Trident Fund Services (Luxembourg) S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.461 (la Société).

La Société a été constituée le 25 septembre 2009 suivant un acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2081 du 22 octobre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du 15 mai 2013 suivant un acte de Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1777 du 24 juillet 2013.

L'Assemblée est présidée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette (le Président). Le Président désigne Madame Sophie HENRYON, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée désigne Madame Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau de l'Assemblée.

Les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent figurent sur une liste de présences qui restera annexée au présent acte après avoir été signée avant l'ouverture de l'Assemblée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à l'Assemblée resteront également annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par les mandataires, les membres du Bureau et le notaire instrumentant afin d'être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et demande au notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de la liste de présences établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée qui est en conséquence régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points à l'ordre du jour reproduit ci-dessous.

II. Que conformément à la section XIV (Fusions) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés), le conseil d'administration de la Société et Paul Laplume, administrateur unique de Fidomes S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.765 (la Société Absorbée, et conjointement avec la Société, les Sociétés Fusionnantes), ont établi le 17 mai 2013 par-devant Maître Francis KESSELER, un projet commun de fusion, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C n° 1270 du 30 mai 2013 (le Projet de Fusion).

III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

- (a) Renonciation aux formalités de convocation;
- (b) Constatation de la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société (la Fusion) telle qu'envisagée par le Projet de Fusion;
- (c) Changement du nom de la Société en «Trident Trust Company (Luxembourg) S.A.»;
- (d) Modification de l'article 1, premier paragraphe des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter le changement de nom de la Société;
- (e) Divers.

IV. L'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Tous les actionnaires de la Société étant présents ou représentés à l'Assemblée, ils renoncent aux formalités de convocation, se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir pleinement connaissance de l'agenda de l'Assemblée qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée constate que:

(i) un délai d'au moins un mois s'est écoulé depuis la publication du Projet de Fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C;

(ii) les documents requis conformément aux dispositions de l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi sur les Sociétés ont été mis à la disposition des actionnaires au siège social de la Société au moins un mois avant la date des présentes résolutions;

(iii) aucun actionnaire de la Société détenant au moins 5% des parts de la société n'a convoqué l'assemblée générale extraordinaire de la Société pour statuer sur l'approbation de la Fusion; et

(iv) la Société a acquise à ce jour toutes les actions de la Société Absorbée, la Fusion prend par conséquent effet à ce jour.

Déclaration

Le notaire instrumentant:

- conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, déclare qu'il a vérifié et certifie par les présentes tant l'existence que la légalité des actes et formalités incombant à la Société; et

- conformément à l'article 273 de la Loi sur les Sociétés, constate que les conditions de l'article 279 de la Loi sur les Sociétés sont réunies.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de "Trident Fund Services (Luxembourg) S.A." à "Trident Trust Company (Luxembourg) S.A.".

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 1, premier paragraphe des Statuts afin de refléter le changement de nom de la Société de sorte qu'il se lira désormais de la manière suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de Trident Trust Company (Luxembourg) S.A. (la "Société").»

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de l'Assemblée, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête de l'Assemblée, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Après lecture faite à l'Assemblée, l'Assemblée a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12371. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013140169/172.

(130170760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

**Trident Trust Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée,
(anc. Trident Trust Company (Luxembourg)).**

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 147.699.

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of September.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

THERE APPEARS:

Binder Investments Limited, a limited liability company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at Road Town, GB, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 3441 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney of the Sole Shareholder, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder requests the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder holds all of the shares in Trident Trust Company (Luxembourg), a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.699 (the Company). The Company was incorporated on 22 July 2009 pursuant to a deed of Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz, which deed has been published on 15 September 2009 in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°1778*. The articles of association of the Company have been amended most recently on 11 November 2010 pursuant to a deed of Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz, which deed has been published on 28 December 2010 in the *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N°2848*.

II. The Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

III. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the Company's name from "Trident Trust Company (Luxembourg)" to "Trident Trust Holding (Luxembourg)";
3. Subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles) to reflect the above change; and
4. Miscellaneous.

IV. The Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name from "Trident Trust Company (Luxembourg)" to "Trident Trust Holding (Luxembourg)".

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles so that it shall now read as follows:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Trident Trust Holding (Luxembourg)".

Estimate of Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand three hundred (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, that the present deed is worded in English, followed by a French version, and on the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, that in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, on the date stated at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, the proxyholder of the Sole Shareholder signs together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingtième jour de septembre,

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A COMPARU:

Binder Investments Limited, a limited liability company constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au Road Town, GB, Tortola, Iles Vierges Britanniques et immatriculée sous le numéro 3441 (l'Associé Unique);

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans Trident Trust Company (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, avec son siège social à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.699 (la Société). La Société a été constituée le 22 juillet 2009 suivant un acte de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N°1178 en date du 15 septembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 11 novembre 2010 suivant un acte de Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N°2848 en date du 28 décembre 2010.

II. L'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

III. L'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la dénomination de la Société de "Trident Trust Company (Luxembourg)" en "Trident Trust Holding (Luxembourg)";
3. Modification de l'article 1 des statuts de la Société (les Statuts) afin d'y refléter le changement ci-dessus; et
4. Divers.

IV. L'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'intégralité du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, se considère comme étant dûment convoqué et déclare avoir pleinement connaissance de l'objet des présentes résolutions qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de "Trident Trust Company (Luxembourg)" en "Trident Trust Holding (Luxembourg)"

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de " Trident Trust Holding (Luxembourg)".

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. À la requête du mandataire de l'Associé Unique, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch/Alzette.

Après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 septembre 2013. Relation: EAC/2013/12370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013140170/117.

(130170759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2013.

Lofer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.423.

L'an deux mille treize, le vingt-six juin à 9.20 heures.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

Monsieur Antonio De Jésus Lopes, agent immobilier, demeurant à L-8063 Bertrange, 33, rue Auguste Liesch, agissant en sa qualité d'associé unique, ci-après l'«Associé», de «LOFER S.à r.l.» une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit à Luxembourg du 10 septembre 1996, publié au Mémorial C n° 634 du 6 décembre 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56423, ci-après la «Société».

L'Associé, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale et considérant celle-ci comme valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, dont il reconnaît avoir préalablement pris connaissance, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Exposé préalable:

Le 17 avril 2013, les gérants de la Société et de «PEINTURE MODERNE S.à r.l.», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social à L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit à Luxembourg du 14 juin 2007, publié au Mémorial C n° 1689 en date du 9 août 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 129354, ci-après «Peinture Moderne» ont arrêté un projet commun de fusion, ci-après «le Projet».

La gérance de la Société a en outre décidé de tenir une assemblée générale au plus tôt un mois après la date de publication du Projet au Mémorial C, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

- a. Présentation et approbation du projet de fusion par absorption de PEINTURE MODERNE S.à r.l. par LOFER S.à r.l.
- b. Renonciation au rapport de la gérance afférent à la fusion.
- c. Renonciation au rapport du réviseur relatif au rapport d'échange et au projet de fusion.
- d. Acceptation des conditions proposées dans le projet tel que publié au Mémorial C et décision de procéder à la fusion par absorption de PEINTURE MODERNE S.à r.l. par LOFER S.à r.l., avec effet comptable au 1^{er} janvier 2013.
- e. Rémunération de l'apport de fusion sans émission de parts sociales nouvelles mais par affectation de la valeur de l'actif net comptable au 31 décembre 2012 de PEINTURE MODERNE S.à r.l., la société absorbée, au poste «prime de fusion» qui sera inscrit au bilan de LOFER S.à r.l., la société absorbante.

Le Projet a été publié le 24 avril 2013 au Mémorial C numéro 970 et une copie de sa publication est présentée à l'assemblée pour rester annexée au présent procès-verbal.

L'Associé a pu, dès le 17 avril 2013, prendre connaissance au siège social, du Projet, des comptes annuels, des états comptables au 31 décembre 2012 et tous autres documents tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ceci exposé et accepté par l'Associé, celui-ci a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Associé approuve le Projet, tel que publié et présenté à l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé renonce au rapport de la gérance afférent à la fusion.

Troisième résolution

L'Associé renonce au rapport du réviseur relatif au rapport d'échange et au Projet.

Quatrième résolution

L'Associé accepte les conditions proposées dans le Projet et décide de procéder à la fusion par absorption de PEINTURE MODERNE S.à r.l. par LOFER S.à r.l., avec effet comptable au 1^{er} janvier 2013.

Cinquième résolution

L'Associé décide de rémunérer l'apport de fusion sans émettre de parts sociales nouvelles mais en affectant trente-sept mille cent quatre-vingt-deux euros et deux cents (37.182,02 EUR) représentant la valeur de l'actif net comptable au 31 décembre 2012 de Peinture Moderne au poste «prime de fusion» de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société sont évalués à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Antonio De Jésus Lopes, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2013. Relation GRE/2013/2629. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013140698/63.

(130170303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Noble Drilling Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 148.690.

Noble Holding NCS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.874.

In the year two thousand and thirteen, on the third day of October.

Before Maître Jean SECKLER, with professional address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned (the "Notary").

There appeared:

1. The board of directors of Noble Holding NCS 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.874 (the "Absorbed Company"), and

2. The board of directors of Noble Drilling Leasing S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.690 (the "Absorbing Company").

here all duly represented by Mr. Henri DA CRUZ, notary's clerk, with business address at 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a power of attorney granted by the boards of directors of the Absorbed Company and the Absorbing Company respectively which are annexed to and will be registered with this original deed.

The Absorbed Company and the Absorbing Company are hereafter collectively referred to as the Companies.

WHEREAS

(A) The Absorbing Company is fully owned by the Absorbed Company which is in turn fully owned by Noble Holding SCS 1 Limited, an exempted company limited by shares incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309, Uglan House, Grand Cayman, Cayman Islands ("SCS 1").

(B) The Companies have resolved that the Absorbed Company shall merge into the Absorbing Company through a merger by acquisition process resulting in all the Absorbed Company's assets and liabilities being transferred ipso jure to the Absorbing Company (the "Merger").

(C) The board of directors of the Absorbed Company and the board of directors of the Absorbing Company (together the "Management Bodies") have resolved to submit the Merger to the terms of articles 261 and subsequent (the "Articles of the Law") of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law").

(D) The Management Bodies have therefore drawn up these common draft terms of merger (the "Merger Terms") in compliance with the Articles of the Law.

(E) The board of directors of the Absorbed Company approved the Merger Terms on 16 September 2013.

(F) The board of directors of the Absorbing Company approved the Merger Terms on 16 September 2013.

IT IS HEREBY DECLARED AND AGREED as follows:

1. Details of the Companies: article 261 of the Law.

(a) The Absorbed Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 179.874.

The Absorbed Company was incorporated for an unlimited period of time on 16 August 2013, pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Absorbed Company have been amended once on 16 September 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, aforementioned, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The share capital of the Absorbed Company currently amounts to USD 7,724,000 (seven million seven hundred twenty-four thousand United States Dollars), represented by 7,724,000 (seven million seven hundred twenty-four thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The shares of the Absorbed Company are all subscribed and fully paid-up.

(b) The Absorbing Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.690.

The Absorbing Company was incorporated for an unlimited period of time on 29 September 2009, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which deed was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2153 of 4 November 2009. The articles of association of the Absorbed Company have been amended several times and for the last time on 16 September 2013 pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, aforementioned, which deed has not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The share capital of the Absorbing Company currently amounts to USD 19,149,190 (nineteen million one hundred forty-nine thousand one hundred ninety United States Dollars), represented by 3,829,838 (three million eight hundred twenty-nine thousand eight hundred thirty-eight) shares having a nominal value of USD 5 (five United States Dollars) each.

The shares of the Absorbing Company are all subscribed and fully paid-up.

2. Universal transfer of assets and liabilities: article 259 of the Law.

- In accordance with the Articles of the Law, the Absorbed Company shall transfer all of its assets and liabilities (known and unknown) (the "Assets and Liabilities") under universal title, by operation of law and without any exception or reserve to the Absorbing Company such that at the Effective Date (as defined below) i) all of the assets of the Absorbed Company shall be vested in the Absorbing Company and shall thereafter be property of the Absorbing Company, ii) the Absorbing Company shall be liable for all of the liabilities and obligations of the Absorbed Company, provided, however, notwithstanding the foregoing, (a) amounts owing between the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be cancelled for no consideration, (b) the shares in the Absorbing Company owned by the Absorbed Company immediately prior to the Merger, being all the issued and outstanding shares in the Absorbing Company, shall be cancelled pursuant to clause 4 below and (c) the Absorbed Company will cease to exist without liquidation. The Assets and Liabilities of the Absorbed Company will be valued at their book value.

- For the avoidance of doubt, it is confirmed that the activities of the Absorbed Company transferred to the Absorbing Company shall be continued by the Absorbing Company.

3. Effective Date of the Merger: articles 272 and 273 of the Law.

- For accounting purposes, the Merger will be effective with retroactive effect at midnight on the date of the approval of the Merger by the Management Bodies, i.e. on 16 September 2013 (the "Accounting Effective Date").

- Towards the Companies, the Merger will be completed and have legal effect as of the date of the notarized minutes of the general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company and of the sole shareholder of the Absorbing Company to be held in front of a Luxembourg notary in accordance with article 271 of the Law on or around 15 November 2013 (the "Effective Date").

- On the Effective Date, but without prejudice to the Accounting Effective Date, the transfer of the Assets and Liabilities by the Absorbed Company to the Absorbing Company shall occur by operation of law, as specified under clause 2 above.

- Towards third parties, the Merger shall be enforceable on the date of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of the notarized minutes of the general meeting of the sole shareholder of the Absorbed Company and of the sole shareholder of the Absorbing Company to be held in front of a Luxembourg notary in accordance with article 271 of the Law on or around 15 November 2013 (the "General Meetings") (article 273 of the Law).

4. Share exchange ratio: article 261 (2) b). The Management Bodies of each of the Companies have drawn up respectively an interim accounting statement as at 18 September 2013 (the "Interim Account Statements") valuing the net assets of the Companies at their book value as follows:

- Absorbed Company: USD 77,060,000 (seventy-seven million sixty thousand United States Dollars); and

- Absorbing Company: USD 182,691,813 (one hundred eighty-two million six hundred ninety-one thousand eight hundred thirteen United States Dollars).

On this basis, the share exchange ratio shall be such that in exchange for all the 7,724,000 (seven million seven hundred twenty-four thousand) issued and outstanding shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each in the share capital of the Absorbed Company held by SCS 1 prior to the Effective Date, 1,544,800 (one million five hundred forty-four thousand eight hundred) newly issued shares with a nominal value of USD 5 (five United States Dollars) each will be issued by the Absorbing Company and allotted to SCS 1 (the "New Shares") together with a cumulative share premium of USD 69,336,000 (sixty-nine million three hundred thirty-six thousand United States Dollars) (the "Share Premium"), (the "Share Exchange Ratio").

On the Effective Date, (i) the issued and outstanding shares in the capital of the Absorbed Company will be automatically cancelled by the effect of the Merger, (ii) SCS 1 will become the sole shareholder of the Absorbing Company by holding the New Shares and (iii) the shares of the Absorbing Company held by the Absorbed Company immediately prior to the Merger will also be automatically cancelled by effect of the Merger and therefore no consideration shall be issued to the Absorbed Company in respect thereof.

5. Merger Consideration: article 261 (2) c, d) and f) of the Law. The New Shares shall be issued on the Effective Date.

The New Shares shall be deemed delivered to SCS 1 upon its registration in the Absorbing Company's shareholders register on the Effective Date, and shall entitle its holder to benefit from dividend distributions in accordance with the provisions of the Absorbing Company's articles of incorporation as from the Effective Date.

The New Shares shall be governed by the Absorbing Company's articles of incorporation.

No special rights are attached to the New Shares and there are no holders of securities other than shares or any special rights in the Absorbed Company and in the Absorbing Company.

6. Benefit of the Assets and Liabilities.

(a) Benefit

The Absorbing Company shall become the holder and take possession of the Assets and Liabilities and related rights and obligations transferred to it in the context of the Merger as from the Effective Date.

Until the Effective Date, the Absorbed Company agrees to manage its Assets and Liabilities in accordance with the same principles and rules and on the same conditions as before, without entering neither into any material commitment which might increase the liabilities significantly nor into any commitment which might prejudice the ownership or transferability of the various assets.

(b) General terms

The Merger is agreed on the following general terms:

(i) The Absorbing Company shall take the Assets and Liabilities of the Absorbed Company in their consistency and state as at the Effective Date, and shall not be entitled to raise any claim whatsoever against the Absorbed Company.

(ii) The Absorbing Company shall purely and simply replace the Absorbed Company in all its rights and obligations.

(iii) The Absorbing Company shall pay all taxes, contributions and charges of all kinds which are or may be payable against the Absorbed Company.

(iv) As from the Effective Date, the Absorbing Company shall hold all powers in place of the Absorbed Company, to raise legal and arbitration proceedings and to approve, receive and pay all sums relating to such proceedings.

(v) The Absorbing Company shall be responsible for paying the debts of the Absorbed Company, in accordance with the general terms and conditions foreseeing their payment and for paying all interests thereon, and in general for complying with the conditions of all loans and other debt instruments which may exist.

(vi) The Absorbing Company shall benefit from all payments resulting from receivables held by the Absorbed Company in accordance with the general terms and conditions foreseeing their payment, and in general the Absorbing Company undertakes to comply with the terms and conditions of all receivables held by the Absorbed Company which may exist.

(vii) The Absorbing Company shall comply with all legislation, regulations and provisions applicable to the Assets and Liabilities.

(c) Delivery of documents

Upon the Effective Date, all documents, amendments, contracts and agreements whatsoever, as well as all accounting books and archives relating thereto and all other accounting documents, deeds of ownership and documents evidencing the ownership of any Assets, documents evidencing operations performed, securities and all contracts, archives, notes and other documents whatsoever relating to the Assets and Liabilities shall be delivered to the Absorbing Company.

7. Special benefits granted to experts referred to in article 266 of the Law, and to members of the management bodies and auditors of the Companies (article 261 (2) g) of the Law).

- No special benefits were or shall be granted in connection with the Merger to the directors of the Companies.

- No special benefits were or shall be granted in connection with the Merger to the agreed independent auditor of the Companies.

- As specified in clause 9, no expert is involved in the Merger.

8. Detailed expert's report and report by the management bodies of the Companies (articles 265 and 266 of the Law).

- In accordance with article 266 of the Law, the sole shareholder of each of the Companies decided on 16 September 2013, (i) that the Merger Terms will not be examined by independent experts, and (ii) that the expert's report referred to in article 266 of the Law is not required.

- In accordance with article 265, the sole shareholder of each of the Companies decided on 16 September 2013 that the report explaining the legal and economical grounds of the Merger to be issued by the Management Bodies and referred to in article 265 of the Law will not be required.

9. Consultation of documents. In accordance with article 267 (1) b) and c) of the Law, the following documents shall be available free of charge to the sole shareholder of each of the Companies at their respective registered offices from the date hereof and for at least one month before the General Meetings:

- (a) the Merger Terms;
- (b) the Absorbing Company's annual financial statements and management reports for the last three financial years; and
- (c) the Interim Account Statements.

It is acknowledged that as the Absorbed Company was incorporated on 16 August 2013, no accounting documents relating to it are available.

Declaration

The undersigned notary hereby certifies that the Merger is compliant with the Law.

Costs and disbursements

All costs, fees and charges relating to the Merger shall be paid by the Absorbing Company.

The this original deed having been read to the proxyholder, who is known to the Notary by its first and last name, civil status and residence, is signed by him together with the above mentioned Notary.

The Notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois d'octobre,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-duché de Luxembourg, soussigné (le «Notaire»),

Ont comparu:

(1) Le conseil de gérance de Noble Holding NCS 1 S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.874 (la «Société Absorbée»), et

(2) Le conseil de gérance de Noble Drilling Leasing S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.690 (la «Société Absorbante»).

tous représentés par Monsieur Henri DA CRUZ, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 3, route de Luxembourg, L-6130 Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations accordées respectivement par le conseil de gérance de la Société Absorbée et le conseil de gérance de la Société Absorbante, qui resteront ci-annexés au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

La Société Absorbée et la Société Absorbante sont désignées ci-après collectivement comme les Sociétés.

ATTENDU QUE

(G) La Société Absorbante est détenue entièrement par la Société Absorbée, qui est elle-même détenue par Noble Holding SCS 1 Limited, une société à responsabilité limitée constituée sous le droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, Iles Caïmans ("SCS 1").

(H) Les Sociétés ont décidé que la Société Absorbée fusionne dans la Société Absorbante par le biais d'une fusion par acquisition ayant pour effet le transfert ipso jure de l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante (la «Fusion»).

(I) Le conseil de gérance de la Société Absorbée et le conseil de gérance de la Société Absorbante (ensemble les «Organes de Gestion») ont décidé de soumettre la Fusion aux dispositions des articles 261 et suivants (les «Articles de la Loi») de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

(J) Les Organes de Gestion ont donc établi ce projet commun de fusion (le «Projet de Fusion») conformément aux dispositions des Articles de la Loi.

(K) Le conseil de gérance de la Société Absorbée a approuvé le Projet de Fusion le 16 septembre 2013.

(L) Le conseil de gérance de la Société Absorbante a approuvé le Projet de Fusion le 16 septembre 2013.

SUR CE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

1. Caractéristiques des Sociétés: article 261 de la Loi.

(a) La Société Absorbée est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.874.

La Société Absorbée a été constituée pour une durée illimitée le 16 août 2013, en vertu d'un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés une fois par un acte notarié de Maître Carlo Wersandt, précité, le 16 septembre 2013, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société Absorbée s'élève actuellement à 7.724.000 USD (sept millions sept cent vingt-quatre mille Dollars Américains), représenté par 7.724.000 (sept millions sept cent vingt-quatre mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Les parts sociales de la Société Absorbée sont toutes souscrites et entièrement libérées.

(b) La Société Absorbante est une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.690.

La Société Absorbante a été constituée pour une durée illimitée le 29 septembre 2009 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2153 du 4 novembre 2009. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte notarié de Maître Carlo Wersandt, précité, le 16 septembre 2013, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Le capital social de la Société Absorbante s'élève actuellement à 19.149.190 USD (dix-neuf millions cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt dix Dollars Américains), représenté par 3.829.838 (trois millions huit cent vingt-neuf mille huit cent trente-huit) parts sociales, ayant une valeur nominale de 5 USD (cinq Dollars Américains) chacune.

Les parts sociales de la Société Absorbée sont toutes souscrites et entièrement libérées.

2. Transfert universel des actifs et passifs: article 259 de la Loi.

- Conformément aux Articles de la Loi, la Société Absorbée transférera la totalité de ses actifs et passifs (connus ou inconnus) (les «Actifs et Passifs») à titre universel à la Société Absorbante, par effet de la loi et sans aucune exception ou réserve de manière à ce qu'à la Date d'Effet (tel que définie ci-dessous) i) tous les actifs de la Société Absorbée soient acquis par la Société Absorbante et soient la propriété de la Société Absorbante, ii) la Société Absorbante assumera tous les passifs et obligations de la Société Absorbée, sous réserve toutefois, nonobstant ce qui précède, que (a) les montants dus entre la Société Absorbée et la Société Absorbante seront annulés sans contrepartie, (b) les parts sociales dans la Société Absorbante détenues par la Société Absorbée immédiatement avant la Fusion, soit toutes les parts sociales émises et en circulation de la Société Absorbante, seront annulées en conformité avec la clause 4 ci-dessous et (c) la Société Absorbée cessera d'exister sans liquidation. Les Actifs et Passifs de la Société Absorbée seront évalués à leur valeur comptable.

- Pour éviter tout doute, il est confirmé que les activités de la Société Absorbée transférées à la Société Absorbante seront poursuivies par la Société Absorbante

3. Date d'effet de l'Apport: articles 272 et 273 de la Loi.

- Sur le plan comptable, la Fusion aura un effet rétroactif à la fin de la journée de la date d'approbation du Projet de Fusion par les Organes de Gestion, à savoir à minuit le 16 septembre 2013 (la «Date d'Effet Comptable»).

- Vis-à-vis des Sociétés, la Fusion prendra effet à la date de la notarisation du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société Absorbée et de l'associé unique de la Société Absorbante, devant se tenir par-devant notaire à Luxembourg, en accord avec l'article 271 de la Loi, aux alentours du 15 novembre 2013 (la «Date d'Effet»).

- A la Date d'Effet, mais sans porter préjudice à la Date d'Effet Comptable, le transfert des Actifs et Passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante devrait s'opérer par application de la loi, tel que décrit à la clause 2 ci-dessus.

- Vis-à-vis des tiers, la Fusion produira effet à la date de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du procès-verbal de l'assemblée générale de l'associé unique de la Société Absorbée et de l'associé unique de la Société Absorbante, devant se tenir par-devant notaire à Luxembourg, conformément à l'article 271 de la Loi aux alentours du 15 novembre 2013 (les «Assemblées») (article 273 de la Loi).

4. Rapport d'échange des parts sociales: article 261 (2) b) de la Loi. Les Organes de Gestion de chacune des Sociétés ont respectivement préparé un bilan intérimaire au 18 septembre 2013 (les «Comptes Intérimaires») évaluant les actifs nets des Sociétés à leur valeur comptable comme suit:

- Société Absorbée: 77.060.000 USD (soixante-dix-sept millions soixante mille Dollars Américains); et

- Société Absorbante 182.691.813 USD (cent quatre-vingt-deux millions six cent quatre-vingt-onze mille huit cent treize Dollars Américains).

Sur cette base, le rapport d'échange des parts sociales sera qu'en contrepartie de toutes les 7.724.000 (sept millions sept cent vingt-quatre mille) parts sociales émises et en circulation ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) dans le capital social de la Société Absorbée détenues par SCS 1 avant la Date d'Effet, 1.544.800 (un million cinq cent quarante-quatre mille huit cent) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 5 USD (cinq Dollars Américains) chacune seront émises par la Société Absorbante et attribuées à SCS 1 (les «Nouvelles Parts Sociales») ensemble avec une prime d'émission totale de 69.336.000 USD (soixante-neuf millions trois cent trente-six mille Dollars Américains) (la «Prime d'Emission»), (le «Rapport d'Echange des Parts»).

A la Date d'Effet, (i) les parts sociales émises et en circulation dans le capital social de la Société Absorbée seront automatiquement annulées par l'effet de la Fusion, (ii) SCS 1 deviendra l'associé unique de la Société Absorbante par la détention des Nouvelles Parts Sociales et (iii) les parts sociales de la Société Absorbante détenues par la Société Absorbée immédiatement avant la Fusion seront également automatiquement annulées par l'effet de la Fusion et par conséquent aucune contrepartie ne sera émise au profit de la Société Absorbée à cet égard.

5. Rémunération de la Fusion: article 261 (2) c), d) et f) de la Loi. Les Nouvelles Parts Sociales seront émises lors de la Date d'Effet.

Les Nouvelles Parts Sociales seront considérées comme étant remises à SCS 1 lors de leur inscription dans le registre des associés de la Société Absorbante à la Date d'Effet et permettront à leur détenteur de bénéficier des distributions de dividendes dans les conditions prévues par les statuts de la Société Absorbante à compter de la Date d'Effet.

Les Nouvelles Parts Sociales seront soumises aux dispositions des statuts de la Société Absorbante.

Aucun droit spécial n'est attaché aux Nouvelles Parts Sociales et il n'y a aucun détenteur d'obligations autres que des parts sociales ou de tout autre droit dans la Société Absorbée et dans la Société Absorbante.

6. Jouissance des Actifs et Passifs.

(a) Jouissance

La Société Absorbante deviendra la détentrice et prendra possession des Actifs et Passifs et des droits et obligations liés qui lui sont cédés dans le cadre de la Fusion à compter de la Date d'Effet.

Jusqu'à la Date d'Effet, la Société Absorbée accepte de gérer les Actifs et Passifs selon les mêmes principes, règles et dans les mêmes conditions que précédemment, sans contracter d'engagement substantiel susceptible d'augmenter le passif de façon significative ni d'engagements susceptibles de nuire à la propriété ou à la cessibilité des éléments d'actifs.

(b) Conditions générales

La Fusion est acceptée sous réserve des conditions générales suivantes:

(i) La Société Absorbante prendra les Actifs et Passifs de la Société Absorbée dans leur consistance et leur état lors de la Date d'Effet, sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la Société Absorbée.

(ii) La Société Absorbante se substituera purement et simplement à la Société Absorbée dans tous les droits et obligations.

(iii) La Société Absorbante supportera tous impôts, contributions ainsi que toutes les charges quelconques, dues ou dont pourrait être redevable la Société Absorbée.

(iv) A la Date d'Effet, la Société Absorbante disposera de tous pouvoirs à la place de la Société Absorbée, afin d'initier des procédures judiciaires et d'arbitrage, et d'approuver, recevoir et payer tous montants relatifs à de telles procédures.

(v) La Société Absorbante assumera le règlement des dettes de la Société Absorbée, conformément aux conditions générales stipulant leur modalité de remboursement, ainsi qu'au paiement de tous intérêts et plus généralement au respect des conditions de tout emprunt ou autres instruments de dette pouvant exister.

(vi) La Société Absorbante bénéficiera de tout paiement effectué en vertu de créances dont la Société Absorbée était titulaire, conformément aux conditions générales stipulant leur modalité de remboursement, et plus généralement la Société Absorbante s'engage à respecter les conditions de toute créance détenue par la Société Absorbée pouvant exister.

(vii) La Société Absorbante se conformera à toutes lois, règlements et usages applicables aux Actifs et Passifs.

(c) Remise de la documentation

A la Date d'Effet, tous actes, toute modification, tous contrats/conventions de quelque nature que ce soit, ainsi que tous livres comptables et archives y relatives et tous autres documents comptables, titres de propriété ou acte justificatifs de propriété de tous les éléments d'Actif, documents justificatifs des opérations réalisées, valeur mobilière ainsi que tous contrats, archives, bons et autres documents quelconques relatifs aux éléments d'actifs et droits apportés relatifs aux Actifs et Passifs cédés seront remis à la Société Absorbante.

7. Avantages particuliers attribués aux experts au sens de l'article 266 de la Loi, aux membres des organes de gestion ainsi qu'aux commissaires aux comptes des Sociétés (art. 261 (2) g) de la Loi).

- Aucun avantage particulier n'est accordé aux gérants des Sociétés en relation avec la Fusion.

- Aucun avantage particulier n'est attribué au réviseur d'entreprise agréé des Sociétés en relation avec la Fusion.

- Comme détaillé à la clause 9, aucun expert n'est impliqué dans la Fusion.

8. Rapport détaillé d'expert et des organes de gestion des Sociétés (articles 265 et 266 de la Loi).

- Conformément à l'article 266 de la Loi, l'associé unique de chacune des Sociétés a décidé le 16 septembre 2013 (i) que le Projet de Fusion ne fera pas l'objet d'un examen par des experts indépendants et (ii) que le rapport d'expert mentionné à l'article 266 de la Loi ne sera pas requis.

- Conformément à l'article 265 de la Loi, l'associé unique de chacune des Sociétés a décidé le 16 septembre 2013 que le rapport devant être rédigé par les Organes de Gestion expliquant et justifiant d'un point de vue juridique et économique la Fusion et mentionné à l'article 265 de la Loi ne sera pas requis.

9. Consultation des documents. Conformément à l'article 267 (1) b) et c) de la Loi, les documents suivants sont disponibles gratuitement aux associés uniques de chacune des Sociétés aux sièges social respectif des Sociétés à compter de la date des présentes et au minimum un mois avant la date des Assemblées:

- (a) le Projet de Fusion;
- (b) les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices de la Société Absorbante;
- (c) les Comptes Intérimaires.

Il est noté que vu que la Société Absorbée a été constituée en date du 16 août 2013, aucun document comptable n'est disponible la concernant.

Déclaration

Le notaire soussigné certifie la légalité du présent Projet de Fusion.

Frais et dépenses

Tous frais, droits et honoraires qui résultent de l'Apport seront pris en charge par la Société Absorbante.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom, état civil et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 octobre 2013. Relation GRE/2013/4051. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013140763/351.

(130171485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

BATIOROYAL, société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 76.550,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 35.789.

L'an deux mille treize, le vingt-six juin à 09.20 heures.

Par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée «BATIOROYAL, société à responsabilité limitée», ayant son siège social à L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B35789 et constituée par acte reçu par Maître Tom Metzler, notaire à Luxembourg en date du 8 janvier 1991, publié au Mémorial C n° 223 du 25 mai 1991, ci-après la «Société».

Les convocations ont été effectuées par lettres aux associés envoyées par recommandé à la poste le 10 juin 2013.

Est présent à la l'assemblée et comparait:

Monsieur Antonio De Jesus Lopes, agent immobilier, demeurant à L-8063 Bertrange, 33, rue Auguste Liesch, propriétaire de mille deux cent quarante-neuf (1.249) parts sociales sur les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales émises.

L'assemblée générale est donc valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, dont le comparant reconnaît avoir préalablement pris connaissance, et elle requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Exposé préalable:

Le 17 avril 2013, les gérants de la Société et de la société à responsabilité limitée «LOFER S.à r.l.», ayant son siège social à L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon, RCS Luxembourg B56423, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit à

Luxembourg du 10 septembre 1996, publié au Mémorial C n° 634 du 06 décembre 1996, ci-après «Lofer» ont arrêté un projet commun de fusion, ci-après «le Projet»

La gérance de la Société a en outre décidé de tenir une assemblée générale au plus tôt un mois après la date de publication du Projet au Mémorial C, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- a. Présentation et approbation du projet de fusion par absorption de LOFER S.à r.l. par BATIROYAL, société à responsabilité limitée.
- b. Renonciation au rapport de la gérance afférent à la fusion.
- c. Renonciation au rapport du réviseur relatif au rapport d'échange et au projet de fusion.
- d. Acceptation des conditions proposées dans le projet tel que publié au Mémorial C et décision de procéder à la fusion par absorption de LOFER S.à r.l. par BATIROYAL, société à responsabilité limitée, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2013.
- e. Augmentation du capital social d'un montant de quarante-cinq mille trois cents euros (45.300,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,- EUR) à soixante-seize mille cinq cent cinquante euros (76.550,- EUR) par l'émission de mille huit cent douze (1.812) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR), allouées à l'associé unique de la société absorbée, approbation de la souscription des parts nouvelles par celui-ci et création d'une prime de fusion de cent quatre mille huit cent un euros et quatre-vingt-treize cents (104.801,93,- EUR) en contrepartie de l'apport des actifs et passif de LOFER S.à r.l. par effet de la fusion.
- f. Modification du capital social en donnant à l'article 6 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-seize mille cinq cent cinquante euros (76.550,- EUR), représenté par trois mille soixante-deux (3.062) parts sociales de 25 euros (vingt-cinq EUR) chacune.»

Le Projet a été publié le 24 avril 2013 au Mémorial C numéro 971 et une copie de sa publication est présentée à l'assemblée pour rester annexée au présent procès-verbal.

Les associés ont pu, dès le 17 avril 2013, prendre connaissance au siège social, du Projet, des comptes annuels, des états comptables au 31 décembre 2012 et tous autres documents tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ceci exposé et accepté par l'assemblée, celle-ci a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'assemblée approuve le Projet, tel que publié et présenté à l'assemblée.

Deuxième résolution

L'assemblée renonce au rapport de la gérance afférent à la fusion.

Troisième résolution

L'assemblée renonce au rapport du réviseur relatif au rapport d'échange et au Projet.

Quatrième résolution

L'assemblée accepte les conditions proposées dans le Projet et décide de procéder à la fusion par absorption de LOFER S.à r.l. par BATIROYAL, société à responsabilité limitée, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2013.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de quarante-cinq mille trois cents euros (45.300,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250,-EUR) à soixante-seize mille cinq cent cinquante euros (76.550,- EUR) par l'émission de mille huit cent douze (1.812) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, allouées à l'associé unique de la société absorbée, d'approuver la souscription des parts nouvelles par celui-ci et de créer une prime de fusion de cent quatre mille huit cent un euros et quatre-vingt-treize cents (104.801,93 EUR) en contrepartie de l'apport des actifs et passif de Lofer par effet de la fusion.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le capital social en donnant à l'article 6 des statuts la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à soixante-seize mille cinq cent cinquante euros (76.550,- EUR), représenté par trois mille soixante-deux (3.062) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société sont évalués à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Antonio De Jésus Lopes, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2013. Relation GRE/2013/2630. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013140378/81.

(130170309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Lofer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 56.423.

L'an deux mille treize, le vingt-six juin à 9.30 heures.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Comparaît:

Monsieur Antonio De Jésus Lopes, agent immobilier, demeurant à L-8063 Bertrange, 33, rue Auguste Liesch, agissant en sa qualité d'associé unique, ci-après l'«Associé», de «LOFER S.à r.l.» une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit à Luxembourg du 10 septembre 1996, publié au Mémorial C n° 634 du 6 décembre 1996, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 56423, ci-après la «Société».

L'Associé, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée générale et considérant celle-ci comme valablement constituée et apte à délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, dont il reconnaît avoir préalablement pris connaissance, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Exposé préalable:

Le 17 avril 2013, les gérants de la Société et de «BATIROYAL, société à responsabilité limitée», une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social à L-8011 Strassen, 229, route d'Arlon, constituée par acte du notaire Tom Metzler du 8 janvier 1991, publié au Mémorial C n° 223 du 25 mai 1991, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35789, ci-après «Batiroyal», ont arrêté un projet commun de fusion, ci-après «le Projet».

La gérance de la Société a en outre décidé de tenir une assemblée générale au plus tôt un mois après la date de publication du Projet au Mémorial C, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant

a. Présentation et approbation du projet de fusion par absorption de LOFER S.à r.l. par BATIROYAL, société à responsabilité limitée.

b. Renonciation au rapport de la gérance afférent à la fusion.

c. Renonciation au rapport du réviseur relatif au rapport d'échange et au projet de fusion.

d. Acceptation des conditions proposées dans le projet tel que publié au Mémorial C et décision de procéder à la fusion par absorption de LOFER S.à r.l. par BATIROYAL, société à responsabilité limitée, avec effet comptable au 1^{er} janvier 2013 et notamment la rémunération de l'apport de fusion par l'émission de mille huit cent douze (1.812) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) et F affectation de cent quatre mille huit cent un euros et quatre-vingt-treize cents (104.801,93 EUR) au poste «prime de fusion» qui sera inscrit au bilan de la société absorbante.

e. décharge au gérant unique pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date de la fusion.

f. Indication de l'endroit où seront conservés les documents sociaux pendant le délai légal.

Le Projet a été publié le 24 avril 2013 au Mémorial C numéro 971 et une copie de sa publication est présentée à l'assemblée pour rester annexée au présent procès-verbal.

L'Associé a pu, dès le 17 avril 2013, prendre connaissance au siège social, du Projet, des comptes annuels, des états comptables au 31 décembre 2012 et tous autres documents tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Ceci exposé et accepté par l'Associé, celui-ci a décidé ce qui suit:

Première résolution

L'Associé approuve le Projet, tel que publié et présenté à l'assemblée.

Deuxième résolution

L'Associé renonce au rapport de la gérance afférent à la fusion.

Troisième résolution

L'Associé renonce au rapport du réviseur relatif au rapport d'échange et au Projet.

Quatrième résolution

L'Associé accepte les conditions proposées dans le Projet et décide de procéder à la fusion par absorption de la Société par «BATIROYAL, société à responsabilité limitée», avec effet comptable au 1^{er} janvier 2013, avec souscription des mille huit cent douze (1.812) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, émises en rémunération de l'apport de fusion avec affectation de cent quatre mille huit cent un euros et quatre-vingt-treize cents (104.801,93 EUR) au poste «prime de fusion» du bilan de Batiroyal.

Cinquième résolution

L'Associé donne décharge au gérant pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à la date de la fusion.

Sixième résolution

L'Associé décide que les documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la Société sont évalués à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Antonio De Jésus Lopes, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 juin 2013. Relation GRE/2013/2631. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013140699/71.

(130170303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV-FIS, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 100.893.

In the year two thousand and thirteen, on the fourth of October,

Before Maître Marc Loesch, notary public residing at Mondorf les Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Sireo Immobilienfonds No.4 SICAV-FIS, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 4A rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 100 893, incorporated by a deed enacted on 24 May 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 595 of 10 June 2004, which articles of association have been subsequently amended and for the last time by a deed received by Maître Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 26 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1901 of 31 July 2012, hereinafter the "Absorbing Company".

duly represented by Me Lydie Beuriot, lawyer, residing at L-2132 Luxembourg, 20, avenue Marie-Thérèse,

acting as representative of the Absorbing Company, duly authorized and empowered by a proxy under private seal given by the Absorbing Company on 8 August 2013.

The aforementioned proxy, having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The undersigned notary is, pursuant to the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the competent public authority to establish a certificate in application of article 273 of the Law which guarantees that the legal requirements of article 279 of the Law have been met.

As a consequence thereof the notary recorded the following on request of the appearing person:

1. Pursuant to the deed of the undersigned notary dated 9 August 2013, the Absorbing Company and (i) Sireo Immobilienfonds No. 4 Alpha S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4A, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 103.539, (ii) Sireo Immobilienfonds No. 4 London 10 St. Bride Street S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4A, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg and registered with

the Luxembourg trade and companies' register under number B 118.083 and (iii) Sireo Immobilienfonds No. 4 London Eastcheap Court S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4A, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 115.729 (all together hereinafter the "Absorbed Companies") adopted a common draft terms of merger in order to proceed with the merger by absorption of the Absorbed Companies into the Absorbing Company with effect as at 30 September 2013.

The Absorbing Company and the Absorbed Companies are hereinafter collectively referred to as the "Merging Companies".

2. The common draft terms of merger enacted by a deed of the undersigned notary on 9 August 2013 was, in conformity with the provisions of articles 279, 262 and 9 of the Law deposited with the Luxembourg trade and companies' register on 30 August 2013, i.e. at least one month before the merger takes effect between the Merging Companies and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under number 2136 dated 3 September 2013.

3. One or more shareholders of the Absorbing Company holding at least 5 % of the shares of the subscribed capital of the Absorbing Company were entitled one month before the 30th of September 2013 to require that a general meeting of the shareholders of the Absorbing Company be called in order to resolve whether to approve the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Companies.

4. No shareholder of the Absorbing Company has required that an extraordinary general meeting of shareholders of the Absorbing Company be convened pursuant to article 279 (c) of the Law.

5. The requirements of article 279 of the Law being fulfilled, the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Companies becomes effective as from 30 September 2013 and thus the Absorbed Companies definitely cease to exist as of such date.

6. In application of article 273 of the Law, the publication of the present certificate in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations gives effect to the merger between the Absorbing Company and the Absorbed Companies toward third parties.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Absorbing Company as a result of the present deed are estimated at six hundred fifty euro (EUR 650,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by his surnames, christian names, civil status and residences, he signed together with us, notary, the present original deed.

Signé: L. Beuriot, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 4 octobre 2013. REM/2013/1755. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 octobre 2013.

Référence de publication: 2013140876/69.

(130171419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2013.

Royalty Opportunities Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 160.775.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 7 mai 2012

1. La société à responsabilité limitée INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 75354, avec siège social à L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen, a été nommée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

2. La société à responsabilité limitée INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l., prénommée, a été renouvelée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 6 mai 2013

3. La société à responsabilité limitée INTERNATIONAL AUDIT SERVICES S.à r.l., prénommée, a été renouvelée comme commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.

4. M. Jean-Christophe DAUPHIN a été renouvelé dans son mandat d'administrateur de classe B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 29 août 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROYALTY OPPORTUNITIES FEEDER S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013123328/22.

(130149622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

P.G.C.H.S.J. Real Estate S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 109.921.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123275/10.

(130149700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Ott Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 141.923.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2013123274/11.

(130150085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Pix Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.268.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013123298/10.

(130149579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Point-Biz S.A., Société Anonyme.

Enseigne commerciale: Lux Trade Center.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 147.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2013.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2013123299/11.

(130149435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 84.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2013.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2013123289/12.

(130149887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Somutch S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 90.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123837/9.

(130150721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Sun Days Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 17, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 147.493.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123842/9.

(130150520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Tobtab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, route de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 140.447.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123857/9.

(130150358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

UPS Corporate Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 166.417.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123863/9.

(130150440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

White House Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 118.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123874/9.

(130150643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

White House Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17B, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 118.927.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123875/9.

(130150644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 août 2013.

Sealake S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.748.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123356/9.

(130149722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Sogedel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20A, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 172.335.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123365/9.

(130149416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Terracor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Wilwerdange.

R.C.S. Luxembourg B 145.005.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123392/9.

(130149777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Trief Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 115, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 50.162.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123403/9.

(130149421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Verinus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.846.302,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 120.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123412/9.

(130149380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

Valauchan Caisse Auchan Italie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 115.266.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013123417/9.

(130149905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 août 2013.

BTG Pactual SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 155.870.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124037/9.

(130150928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Bric-O-Mat s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5326 Contern, 3, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 152.090.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124035/9.

(130150915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Centenary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 79.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124063/9.

(130151312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2013.

Edifinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 39.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124767/9.

(130151523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

EquiEnerCoop Société Coopérative, Société Coopérative.

Siège social: L-6112 Junglinster, 12, rue de Bourglinster.

R.C.S. Luxembourg B 170.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124760/9.

(130151917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.

Findel Business Center West Side S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 140.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013124781/9.

(130151873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2013.
